



Barème des honoraires : Location

BAUX D'HABITATIONS soumis à la loi du 6 juillet 1989

Honoraires de LOCATION à la charge du PROPRIETAIRE Sur la base du loyer annuel

	HT	TTC
Honoraires d'entremise, visite, constitution du dossier, réalisation de l'état des lieux et rédaction d'acte : avec un minimum de 13€ /m2 d'honoraires *	5,63 %	6,75 %

Honoraires LOCATION à la charge du LOCATAIRE Sur la base de la surface habitable au m2 selon le plafond fixé par décret *

	HT	TTC
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte	8,34 %	10 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,5 €	3 €

Honoraires LOCATION PARKING et GARAGE (Bail hors loi du 6 juillet 1989)

	HT	TTC
Honoraires de location et rédaction d'acte pour chaque partie (forfait)	125 €	150 €

Baux COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

	HT	TTC
Honoraire de location (sur loyer HT et hors charges de la première période triennale)	9 %	10,8 %

Barème des honoraires : Vente

Honoraires de VENTE	
Jusqu'à 120 000€	7 900€ TTC
De 120 001€ à 150 000€	7,5% TTC
De 150 001€ à 250 000€	6,5% TTC
De 250 001 à 350 000€	5,5% TTC
Au dessus de 350 000€	5% TTC

Barème des honoraires : Gestion

Honoraires GESTION à la charge du PROPRIETAIRE		
	HT	TTC
Gestion courante (appartement, maison)	6 %	7,2 %
Assurance garantie loyers impayés (% sur chaque loyer mensuel charges comprises)	1,92 %	2,3 %
Honoraires sur travaux (incluant la coordination des corps d'états)	3 %	3,6 %
Aide à la déclaration des revenus fonciers	41,67 €	50,00 €
Local professionnel / Commercial	6 %	7,2 %
Frais d'établissement des diagnostics obligatoires	20,83€	25€

* Les honoraires facturés aux locataires dans le cadre d'un bail d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire.

Barème TTC avec une TVA à 20%. Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Note importante : les honoraires et les assurances sont déductibles de vos revenus fonciers